

PETITE ENFANCE...

SPOR'TILUC

Structure d'accueil collectif Multi-Accueil 32 places (dont 27 réservées aux enfants Lillois et 5 aux non Lillois).

Le Multi-accueil "RIKIKIS" Pour les enfants à partir de 12 mois !!! (dès l'acquisition de la marche).

Le projet est basé sur le jeu, la multiplication des expériences et de découvertes. Elle concerne des enfants à partir de 12 mois jusque 4 ans.

La souplesse d'accueil sera une priorité et l'accueil d'enfants différents sera possible dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé en relation avec la famille et les partenaires sociaux.

Sur l'idée "Grands à la crèche, Petits à l'école" pour préparer les enfants à l'entrée à l'école maternelle !

Accueil possible le lundi, mardi, jeudi et vendredi toute l'année de 8h30 à 18h et pendant les vacances de 8h30 à 12h30

INFOS PRATIQUES :

* A partir de 2 ans possibilité d'inscriptions complémentaires en Accueil Collectif de Mineurs (pages 6-7).

* **ATELIERS PARENTS/ENFANTS** : à partir de 12 mois, sur l'idée du développement de la pratique familiale et la prévention santé.

* **CAFES DEBATS** : Groupes de parole permettant aux familles de trouver des pistes, d'amener des réflexions sur des rythmes liés à la Petite Enfance.

CAFES DEBATS

Le jeudi matin
(toutes les 6
semaines)
de 9h à 11h



ATELIERS PARENTS/ENFANTS

Vendredi hors
vacances
scolaires de
9h45 à 10h45

A.C

Pour
merc
18h30
scol



MULTI ACCUEIL

12 MOIS - 4 ANS



SPOR'TILUC : 83 rue Abelard 59000 Lille - 03.20.60.41.81 - sportiluc@luc.asso.fr
Structure d'accueil collectif multi accueil spécialisée Petite Enfance



M (Accueil collectif de mineurs)
les 2-4 ans,
credi de 8h à
0 et vacances
aires de 8h à
17h30

MULTI ACCUEIL

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de
8h30 à 18h hors vacances scolaire
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
pendant les vacances scolaires (fermé
4 semaines l'été et
2 semaines à Noël)



COTISATION MULTI-ACCUEIL

La cotisation est fixée par rapport aux ressources des familles variant selon la composition de la famille (ci-dessous proposée à l'heure), pour les enfants accueillis régulièrement ou occasionnellement.

Pour les enfants accueillis en urgence (sans réservation et dans la limite des places disponibles) ou les familles se situant au dessus du plafond CNAF, la cotisation appliquée sera la suivante

(cotisation calculée sur la base des participations familiales de l'année antérieure N-1) :

Le règlement intérieur est disponible au secrétariat de SPOR'TILUC.

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

Prise en compte des traitements et salaires de la famille avant toutes déductions (sur présentation du dernier avis d'imposition) jusqu'à un plafond de 58.495,44 Euros (au 01/01/2019), et divisé par 12 mois (soit 4.874,62 €) multiplié par 0,06 ou 0,05 % et à un plancher. En cas d'absence de ressources, nous nous référerons au forfait plancher CNAF réévalué chaque année et estimé pour l'année 2019 à 8.247,60 € (687,30 €/mensuel). Le repas pourra se prendre si la réservation horaire qui précède ou succède l'horaire du repas est au moins équivalente à 3 heures. Aucun supplément ne sera demandé pour le repas.

MULTI ACCUEIL 12 mois - 4 ans